



Alcool et mineurs: textes de lois

Par **leo**, le **05/03/2009** à **18:57**

Bonjour, rn
Je me pose une question:rn
On entend depuis longtemps la volonté d'interdire la vente de tout alcool au mineurs de moins de 18ans. Or je trouve uniquement deux articles en parlant:rn
- L3341-3 du code de la santé publique, qui interdit l'offre et la vente de tout alcool au moins de 16ans.rn
- L3342-2 du code de la santé publique, qui interdit la vente d'alcool de 3, 4 et 5° catégorie au mineur de moins de 18ans pour consommer [s]sur place[/s]rn
Il n'y a donc aucun article interdisant la vente d'alcool [s]à emporter[/s] aux mineurs de plus de 16ans... Pourtant il figure partout des autocollant "moins de 18ans alcool je n'achete pas", et ils refusent la vente... Quel(s) texte(s) justifient ils ceci ?rn
Il est vrai que j'en ai entendu parler mais uniquement en projet, au futur, et je ne trouve nul par une information concrete ...rn
merci d'avance pour votre aide.

Par **frog**, le **05/03/2009** à **20:46**

Pour les numéros des articles, il me semble que tu t'es un peu embrouillé. Enfin passons, le contenu est malgré tout juste lorsque tu dis qu'à l'heure actuelle, rien n'interdit la vente de boissons alcooliques à emporter aux mineurs de plus de 16 ans.rn
Un récapitulatif est à trouver [ici](#).rn
Si certains commerçants refusent, c'est sans doute par ignorance de l'état actuel de la législation. Ca pourrait sans doute être assimilé en théorie à un refus de vente (prévu et réprimé par le Code de la Consommation), mais va dire ça à une caissière qui a dix clients à part toi à encaisser... Pas évident.rn
Pour être honnête, je ne savais pas non plus jusqu'à il y a un quart d'heure qu'un mineur de seize ans pouvait faire ce genre d'achats.

Par **leo**, le **05/03/2009** à **21:18**

merci bien de ta réponse !rnJe vérifirais mes articles mais il me semble qu'ils sont bons ...rnJe leur ai parlé du refus de vente mais rien à faire ! J'y retourne demain avec textes à l'appuies. Je te remercie encore. rnrnPS: Je tiens à signaler que je ne suis pas un alcoolique :p mais que j'aime bien voir mes droits respectés ...